

COMPTE RENDU

Réunions de chantier du 10/03/2015

Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Syndicat	CAUDRON L. (Président)	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	A	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	A	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	A	
		GERAULT N.	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	A	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	A	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	A	
	ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	A		
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	P	x
		SANTARINI C.	06.23.06.45.54			P	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	P	x
	Mairie de Mercin-et-vaux	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
		BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement-durable.gouv.fr	A	x
	CG 02	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		lfebvre@cg02.fr	A	x
		FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	A	
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	A	x
	DDT 02	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	A	x
		DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	A	
	CA 02	AMBROSINO S.	03.23.22.51.08		Stephanie.ambrosino@ma02.org	P	x
	Propriétaire	ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	A	x
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			A	
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			A	
		BENOIST P.				A	
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			A	

Ordre du jour

- Travaux et terrassements préparatoires des digues (prairie inondable uniquement), fascines tranches ferme et conditionnelle 1, noue enherbée tranche conditionnelle 2.

Pièce(s) annexe(s)

Aucune

Prochaine réunion

- mercredi 25 mars 2015 à 9h30 (à confirmer)

NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°6

Planning prévisionnel

Début des travaux de terrassement en remblai pour constitution des digues de prairie inondable fin de semaine 10 / début de semaine 11 (sous réserve de conditions météorologiques favorables).

Les travaux pour la réalisation des fascines de la tranche ferme ont débuté en début de semaine 11. Ils seront finalisés en fin de semaine 11.

Le planning prévisionnel des travaux des tranches ferme, conditionnelle 1 et conditionnelle 2 a été mis à jour et validé par le maître d'œuvre (cf. tableau ci-dessous).

En cas de blocage sur le site des prairies inondables, les travaux de merlon planté (5-43), noue enherbée (3-22) et fascines de la tranche conditionnelle 1 pourront être avancés.

Mise à jour du :

09/03/2015

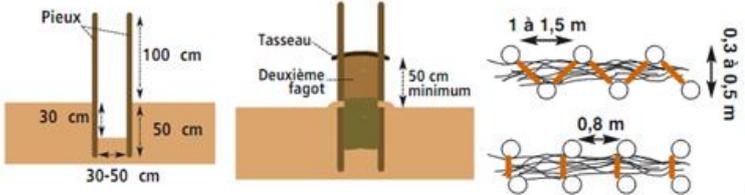
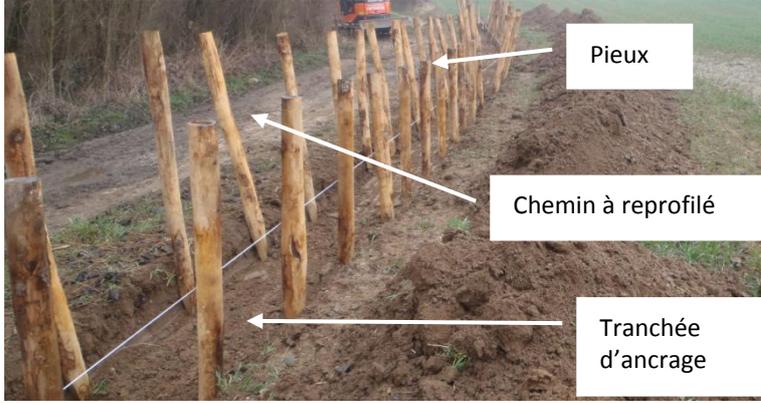
Tâche	Quantité approximative		S11		S12		S13		S14		S15		S16	
	div	U												
Validation fond de forme ANTEA	div	U												
Contrôle et planche d'essai Laboroute	div	U												
TRANCHE FERME BOIS INONDABLE														
Démontage des 2 arbres restant	1	FT												
Décapage terre végétale des 2 digues et mat. Sous jacentes	400	M3												
Clés d'ancrage	150	M3												
Digues en remblais	700	M3												
Remise en place terre végétale	280	M3												
Buse et organe de régulation	1	FT												
Matelas Reno	270	M2												
Drainage fossé amont	1	FT												
Merlon déflecteur	25	ML												
Barrages en fascines	79	ML												
TRANCHE CONDITIONNELLE 1														
Préparation emprises des 2 digues	1	FT												
Clés d'ancrage	310	M3												
Digues en remblais	1495	M3												
Zone humide														
Remise en place terre végétale	484	M3												
Buse et organe de régulation	1	FT												
Matelas Reno	500	M2												
Clotures portails et divers	1	FT												
Gabions boîtes dans le bois	25	ML												
Barrages en fascines	53	ML												
TRANCHE CONDITIONNELLE 2														
Noue	1	FT												
Renforcement chemin	30	M2												
Dos d'âne en terre	15	ML												
Saignées rondins	6	ML												
Fossé	160	ML												
Réseau d'eaux pluviales	1	FT												
Merlon planté	33	ML												

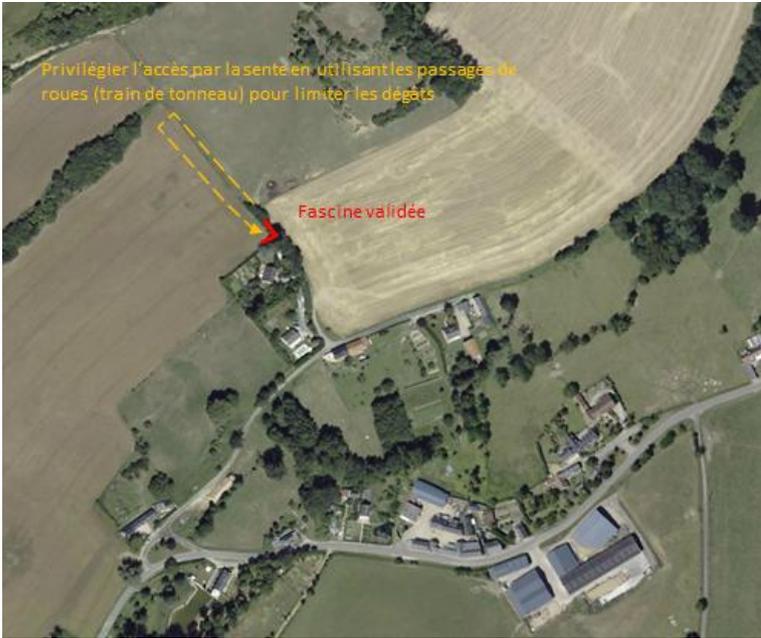
NOTA : SOUS RESERVES DES ALEAS METEO ET PRATICABILITE DES TERRAINS !

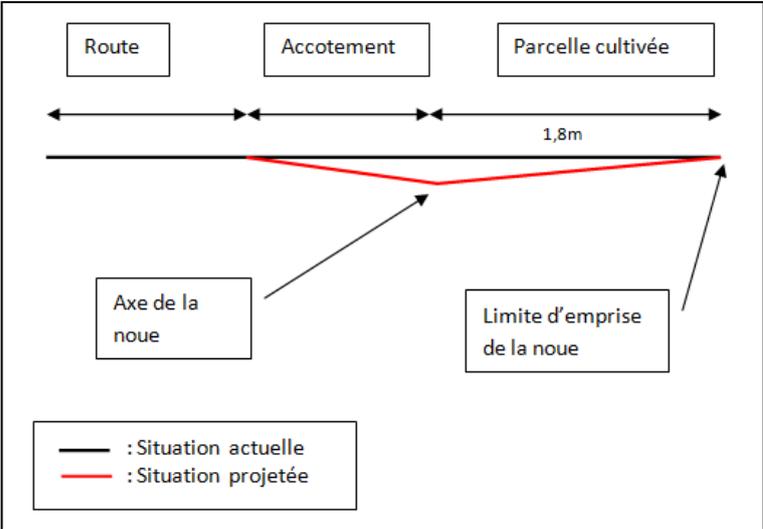
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<i>Documents remis / à remettre</i>	<p>Documents remis en réunion</p> <p>-</p> <p>Documents à remettre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandes d'agrément concernant les matériaux de vanne, géotextiles et cages pour ouvrages gabion. 	SETHY	Semaine 11
2	<i>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</i>	-	-	-
3	<i>Digues de prairie inondable</i>	<p><u>Digue amont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux de compactage des matériaux pour la réalisation de la clé d'ancrage restent en suspend. Ils reprendront une fois les conditions météorologiques favorables (temps sec et ensoleillé pendant plusieurs jours consécutifs) réunies. ▪ Une deuxième pelle mécanique a été déployée afin de réaliser les terrassements préalables du talus existant coté est de la pâture. ▪ Ces terrassements sont en cours de réalisation. 	SETHY	Semaine 11

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de prairie inondable	<p><u>Digue aval :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux de terrassement en déblai pour la réalisation de la clé d'ancrage ont été réalisés. ▪ Les matériaux d'apports ont été en partie mis en œuvre au sein de la clé d'ancrage et compactés. ▪ Cependant, le matériau s'est gorgé d'eau dans la nuit du 09/03/2015 au 10/03/2015. ▪ De faibles précipitations ont été observées durant cette nuit mais elles ne semblent pas être à l'origine de ce problème. La réouverture locale de la clé d'ancrage montre une très probable remontée des eaux issues de la nappe phréatique sous-jacente. ▪ La circulation des engins au droit de la clé d'ancrage ainsi que le compactage des matériaux sont de ce fait difficilement réalisables (création d'ornières importantes lors du passage des engins). ▪ Le laboratoire d'essais géotechniques s'est rendu sur site le 10/03/2015 après-midi afin de déterminer les pourcentages de compactage envisageables (au sein et hors de la clé d'ancrage) ainsi que les solutions envisageables afin d'atteindre les recommandations de compactages mentionnées dans les termes du marché. ▪ Le laboratoire d'essais géotechniques fournira le Procès Verbal (PV) résultant des tests de compactage effectués. ▪ Antea Group étudiera les résultats du PV afin de donner (ou non) son avis pour la réalisation des compactages avec les conditions actuelles. Auquel cas, des solutions alternatives devront être trouvées afin de réaliser un compactage de la clé d'ancrage satisfaisant. 	<p>Laboroute Champagne Ardenne Antea Group</p>	<p>Semaine 11 Semaine 11</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de prairie inondable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A la demande de M. Berthaut, un profilé enherbé, drainant les sources situées entre les digues amont et aval, sera repris afin d'en améliorer l'efficacité. 		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	Fascines tranche ferme	<p>Pour l'ensemble des fascines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les matériaux (pieux morts en châtaignier et fagots en saule vivant) ont été apportés sur site. ▪ Une tranchée d'ancrage de 30cm de profondeur sera réalisée. ▪ Les pieux seront mis en place en quinconce et battus mécaniquement. ▪ Pour une meilleure reprise de la fascine : <ul style="list-style-type: none"> ○ La première couche de fagots sera mise en place au sein de la tranchée et recouverte de terre végétale. ○ Des boutures de saules seront placées au sein de la fascine  <p>Fascine en sortie de parcelle cultivée:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux pour réalisation de la fascine située sur la parcelle cultivée de M. Caudron ont débuté le 10/03/2015. ▪ La tranchée d'ancrage a été réalisée et les pieux sont en cours de pose. ▪ Le chemin longeant la parcelle agricole sera reprofilé (afin d'améliorer les écoulements vers l'aval) et sa structure reprise (mise en place de GNT-structure à valider par Antea Group). Les travaux sur ce chemin seront réalisés dans la continuité des travaux de réalisation des fascines.  <p>Fascines positionnées dans le bois:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La tranchée d'ancrage de la fascine située le plus en aval a été réalisé. 	<p>SETHY</p> <p>Antea Group</p> <p>SETHY</p>	<p>Semaine 11</p> <p>Semaine 11</p> <p>Semaine 11</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
6	Fascines tranche conditionnelle 1	<p><u>Fascine 04-22:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation de la fascine a été validée par M. Berthaut. ▪ L'accès à la parcelle s'effectuera suivant le tracé orange figurant sur l'extrait de carte ci-dessous.  <p><u>Fascines 10-03:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation de la fascine a été validée par M. Berthaut. ▪ L'accès au site de travaux s'effectuera par le chemin adjacent à la parcelle concernée. 	SETHY	Semaine 12
			SETHY	Semaine 12

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
7	Noue Tranche conditionnelle 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le profil de la noue représenté sur les plans Projet a été optimisé en fonction des débits collectés. La largeur minimum de la noue est diminuée de 3m à 1,8m. ▪ Un profil type de la noue a été fourni à l'entreprise et soumis à l'acceptation de M. Berthaut. Ce profil devra être adapté en fonction de la topographie locale. ▪ Sur les portions de linéaire où l'accotement longeant la route se situe au même niveau topographique que les parcelles agricoles : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'accotement sera arasé en dévers ; ○ La noue conservera une largeur d'environ 1,8m dans la parcelle agricole. <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  <p>Axe de la noue Limite de l'emprise de la noue</p> <p><i>Implantation effectuée le 10/03/15</i></p> </div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  <p>Route Accotement Parcelle cultivée</p> <p>1,8m</p> <p>Axe de la noue Limite d'emprise de la noue</p> <p>— : Situation actuelle — : Situation projetée</p> <p><i>Schéma correspondant à l'implantation effectuée le 10/03/15</i></p> </div>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
7	Noue Tranche conditionnelle 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur les portions de linéaire où l'accotement longeant la route se situe plus bas topographiquement que les parcelles agricoles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un talus permet actuellement la transition entre l'accotement et la parcelle cultivée ; ○ Ce talus sera déposé et décalé dans la parcelle cultivée ; ○ L'accotement sera arasé afin de créer un profilé enherbé assurant la continuité de l'écoulement. <div data-bbox="443 436 1206 819" style="text-align: center;"> <p>Limite du talus décalé dans la parcelle</p> <p>Talus existant</p> <p><i>Implantation effectuée le 10/03/15</i></p> </div> <div data-bbox="443 880 1206 1281" style="text-align: center;"> <p>Route Accotement Parcelle cultivée</p> <p>Axe du profilé</p> <p>Limite d'emprise du talus décalé</p> <p>— : Situation actuelle — : Situation projetée</p> <p><i>Schéma correspondant à l'implantation effectuée le 10/03/15</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les deux cas de figure, une pente longitudinale minimale sera conservée afin d'assurer la continuité du fil d'eau et ainsi d'éviter la stagnation des écoulements au sein de l'ouvrage. ▪ Un profilé sera réalisé au sein de l'accotement directement en amont de la noue (au niveau de la plateforme existante) afin d'améliorer l'intégration des écoulements dans l'ouvrage. ▪ Des entrées au champ seront à prévoir. ▪ Ces propositions seront soumises à l'acceptation de M. Berthaut. ▪ L'entreprise contactera la voirie départementale afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en place des panneaux de signalisation ainsi que des dispositifs de circulation alternée. ▪ L'union des Syndicats réalisera une demande d'autorisation pour l'arasement de l'accotement. 	<p>USAGMA</p> <p>SETHY</p> <p>USAGMA</p>	<p>Semaine 11</p> <p>Semaine 11</p> <p>Semaine 11</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
7	Merlon planté Tranche conditionnelle 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A la demande de M. Berthaut, le merlon planté n°5-43 sera décalé dans la parcelle cultivée afin de conserver un espace de manœuvre pour les engins agricoles. ▪ Le talus adjacent au chemin d'exploitation sera de plus légèrement arasé. 	SETHY	Semaines 12-13

Le maître d'œuvre

Le 10 Mars 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group